

NONTRON

Bulletin d'informations Municipales - Décembre 2014



Le site internet rénové de notre ville : nontron.fr

A screenshot of the Nontron website homepage. The header features the Nontron logo on the left and a navigation menu with items: 'Accueil', 'La Mairie', 'Pratique', 'Agenda', and 'Vos Quartiers'. A search bar is located on the right. Below the header, the date 'lundi 20 octobre 2014' is displayed. The main content area has a large blue gear icon on the right and the text 'Nontron en Périgord Vert' on the left. At the bottom, there is a dark banner with the text 'Une ville au coeur du Parc Régional Périgord Limousin...' and a green button labeled 'Lire la suite' with a right-pointing arrow.

Le but de ce bulletin municipal est de maintenir un lien entre la population et les élus qui la représentent. L'information est un art difficile mais indispensable, même si elle n'est pas parfaite. Et à ce propos, je tiens à présenter nos excuses auprès des personnes qui n'ont pas reçu l'invitation à la plantation de notre « Mai » du 27 septembre dernier, en raison d'une erreur dans la distribution du courrier. Je déplore au passage l'absence de quelques conseillers à cette manifestation qui se voulait un moment de convivialité et d'échange entre la population et ses élus.

La volonté des élus de chaque commission est d'œuvrer au mieux pour l'amélioration du cadre de vie de chacun d'entre nous. Dans ce sens, vous pourrez découvrir dans la tribune réservée aux adjoints, leurs différents projets et les commentaires qui les accompagnent.

Vous trouverez aussi, sous forme de synthèse, l'audit réalisé en interne (par souci d'économie) du fonctionnement et des finances de la commune. Ce constat malheureusement **très défavorable** servira néanmoins de point de départ aux actions que nous souhaitons mener avec votre collaboration, dans les limites de nos contraintes budgétaires et humaines. Notre équipe est soutenue par la volonté de réaliser les engagements pris devant vous. Nous ferons régulièrement le point sur leurs avancements. Je veillerai à vous associer à nos décisions dans une démarche participative et citoyenne, car seules les décisions largement partagées sont efficaces. Je rappelle que la qualité de la vie communale n'est pas faite uniquement de travaux, elle dépend aussi de la vigueur de sa vie associative. C'est pourquoi je remercie celles et ceux qui depuis de nombreuses années se dévouent sans compter : ils méritent notre estime et notre soutien.

La réorganisation des services de la mairie couplée aux départs à la retraite de nombreux agents, au transfert de personnel à la Communauté de Communes et à l'arrivée d'une responsable des services techniques, permettra d'être plus efficaces et d'engendrer d'importantes économies sur le fonctionnement.

Nontron a des atouts de développement indéniables : économie florissante, pôle des métiers d'arts connu et reconnu, haut lieu de la coutellerie, implantation géographique au cœur d'un triangle Périgueux / Angoulême / Limoges. Et pourtant, nous constatons une régression : baisse de la population, fermetures de classes... Afin d'endiguer ces phénomènes, nous devons construire avec la Communauté de Communes, le Parc Naturel Régional, le Département et la Région **un vrai projet de territoire**. Ma position au sein de certaines de ces institutions me permet d'agir et de défendre les intérêts de Nontron.

Notre monde est en pleine mutation, nous sommes à l'aube d'une transition : Énergétique, Environnementale et Sociétale. Nous devons tout mettre en œuvre pour affronter ce temps de « haute turbulence » qui engendre oppositions et clivages dans notre pays qui pénalise nos communes par les difficultés économiques nationales et par la diminution très forte des dotations de l'État. Nous devons poursuivre les démarches réellement adaptées à la situation de notre commune et travailler pour rendre plus évident le plaisir de « **VIVRE** » à **Nontron**.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de Bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.

Le Maire

Pascal Bourdeau

2	ÉDITORIAL	12 - 13	DÉVELOPPEMENT DURABLE
3 - 5	ACTION SOCIALE SANTÉ ÉDUCATION	13	INFOS DIVERSES
6 - 8	VOIRIE URBANISME LOGEMENT	14	PAROLE À L'OPPOSITION
9 - 10	FINANCES BUDGET	15	LE CONSEIL MUNICIPAL
11	CITOYENNETÉ ACTIVE	16	AGENDA
11	RESSOURCES HUMAINES		

La commission des affaires sociales, santé éducation, a pour objectif de faciliter la vie des habitants de la commune de Nontron. En lien avec le CIAS (centre intercommunal d'action sociale) elle informe, renseigne, oriente les personnes en difficulté. Cette commission participe également à la gestion des écoles, elle est en lien avec l'école maternelle et les écoles primaires et cantines.

Le CIAS (centre intercommunal d'action sociale) situé au 22 rue Carnot à Nontron, propose un service d'aide et de proximité à la population – Mme CHAUVET responsable de l'action sociale oriente, informe, apporte un soutien administratif à celle-ci par le biais de différentes permanences sur le secteur : à Nontron le lundi et vendredi toute la journée et les mardis, mercredis et jeudis après-midi Renseignements au 05.53.60.80.40

ASSOCIATIONS CARITATIVES

Trois structures caritatives œuvrent sur Nontron. Elles apportent une assistance bénévole aux personnes démunies par des actions telles que –l'aide alimentaire, l'accueil, l'écoute et l'accompagnement du public. De plus, le Secours Catholique et la Croix Rouge proposent «le vestiaire» à leurs bénéficiaires. Elles comptent de nombreux bénévoles qui participent aux collectes de dons et distributions.

Les Restos du Cœur à Nontron lanceront leur 30^{ème} campagne cet hiver. Elle débutera fin novembre. Les inscriptions commenceront mi – novembre, sur site = place Raymond Boucharel à Nontron ; tél : 05.53.56.88.06 ; distribution le mardi et le jeudi en période hivernale, responsable M BULTEZ.

Le Secours Catholique est ouvert au public : - le mercredi pour le vestiaire (de 14h à 16h) - le jeudi pour l'accueil de personnes en difficultés (de 14h à 16h), salle Barrouffière, 5 rue André Chalut à Nontron ; renseignements au 05.53.56.74.75 auprès de Mme PLUYAUD.

La Croix Rouge accueille le public le mercredi (tous les 15 jours) de 15h à 18h ; elle est située rue du 19 mars 1962 à Nontron, renseignements au 05.53.60.37.50 auprès de Mme LAGARDE.

Création en juillet 14 d'une antenne de la Ligue contre le Cancer

Cette antenne toute récente ne dispose pas encore de locaux mais cela est à l'étude – les référentes sont Mme Claudette MONDOU et Mme Annie HUGUET.

Objectifs : favoriser les actions de prévention santé sur le territoire avec 3 points forts sur l'année (Mars Bleu : dépistage du cancer du côlon – Juillet : Prévention Soleil – Octobre Rose : Dépistage du Cancer du sein).

Juillet «Prévention Soleil » le samedi 26 juillet au Grand Etang de St Estèphe a eu lieu la journée Prévention soleil ; les 8 bénévoles ont renseigné environ 150 personnes – l'objectif étant d'informer, sensibiliser la population sur les dangers liés au soleil et de faire connaître les différents moyens de s'en protéger. Le public a dans l'ensemble compris et apprécié les documents distribués et de nombreuses conversations ont suivi. Il a été remis aux enfants des bracelets, casquettes, jeux et quizz.

Octobre Rose : Dépistage du Cancer du sein, une randonnée a été organisée le samedi 11 octobre 2014 (départ Mairie de Nontron) en faveur de la Ligue contre le Cancer et a réuni beaucoup de participants.



LES ECOLES

Elles comptent aujourd'hui un effectif de 246 élèves. La réforme des rythmes scolaires est en place depuis le 2 septembre 14, elle a modifié le rythme scolaire journalier : en rajoutant une demi-journée d'école le mercredi matin plus un temps d'activité périscolaire, soit 30 minutes/ jour sur 4 jours et une fois 1h30 par semaine - ce temps est mis en place par la Communauté de Communes et propose des activités variées aux enfants.

Travaux dans les écoles

Lors de notre arrivée, la commission des travaux et de l'action sociale, santé, éducation ont fait le tour des écoles de la commune afin d'évaluer leur état. Il nous est apparu l'urgente nécessité de réaliser des travaux d'entretien et de remise en état. Ainsi certaines améliorations ont d'ores et déjà été apportées :

Ecole Jean Rostand : changement de la chaudière fuel pour une chaudière Gaz (offerte par la communauté de communes) – castine dans la cour des petites sections – réalisation de peintures extérieures – installation d'un ferme-porte afin de mieux sécuriser l'école – autres petits travaux d'entretien. A ce jour la commission des travaux réfléchit à une meilleure isolation de cette école.



L'entrée de l'école Jean Rostand



L'école Gambetta



Jean Rostand : Mise en place de prise de courant porteur en ligne pour permettre l'accès internet dans toutes les classes.



Gambetta : le récupérateur d'eau



Jean Rostand : Installation de tableaux « Veleda »

Ecole Gambetta : au printemps il a été posé un récupérateur d'eau qui permet d'alimenter le potager créé par les enfants – il a été également installé un sanitaire à l'étage, ce qui facilite le quotidien des enfants.



Gambetta : le chauffe eau



Gambetta : mise en place d'un WC à l'étage

Ecole Anatole France : afin de moderniser l'enseignement, chaque classe dispose dorénavant d'un vidéoprojecteur – la réfection d'une salle de cours a eu lieu pendant l'été et les menuiseries ont été changées durant les vacances d'automne.



L'école Anatole France



Anatole France : La mise en place des vidéo projecteurs



Anatole France : Vidéo projecteur

Tous ces travaux réalisés par la municipalité représentent un montant de **20 558** euros.

SANTE

Mutuelle

La municipalité envisage de mettre en place une mutuelle pour les Nontronnais car certains ont des difficultés d'accès aux soins, afin de les faire bénéficier de tarifs intéressants.

Cela vous intéresse ?

Merci de retourner, le plus vite possible, à la Mairie de Nontron, le questionnaire ci joint : avec un maximum de retours, nous effectuerons les démarches nécessaires pour négocier les meilleures prestations. Le questionnaire pour la mutuelle sera également mis à disposition chez vos commerçants, médecins, pharmaciens ...

**A retourner ou à déposer à la Mairie de Nontron
Commission Action Sociale
Place Alfred Agard- BP 103 – 24300 NONTRON**



Voirie

Un plan à trois ans, pour la réfection de la voirie à été établi en réunion de commission Cadre de Vie, ce plan validé à l'unanimité tient compte de l'état des routes à ce jour, de la longueur de réfection à réaliser et du nombre de riverains.

Il est bien entendu que ce plan triennal constitue un fil rouge, mais qu'il pourra évoluer en fonction de nombreux facteurs (intempéries, passage de véhicules lourds sur les « argiliers » et bien entendu les possibilités budgétaires). Ce plan Voirie 2015 – 2017 sera bientôt disponible sur le site internet ou consultable en Mairie.

Route de la Chapoulie : remise en état de la route de la Chapoulie au niveau du lieu dit Le Menissou.



Entrée CWD, Le Chemin de Bellevue a été refait à neuf pour permettre un accès plus facile aux camions de livraison à la sellerie.



Pendant les travaux de rénovation de la rue qui va jusqu'au chemin de Tuzat.

Un « argilier » a aussi été traité en régie par les services techniques afin d'éviter un affaissement de la chaussée. Il faut savoir que toutes ces routes étaient prévues au départ pour la circulation des charrettes et pas pour des camions de 40 tonnes.



Après les travaux : Le chemin de Bellevue

Entrée du Lycée : Pour éviter tout risque d'accident les pins et surtout leurs racines qui soulevaient la chaussée ont du être retirés et le revêtement a été refait.



Espaces Verts

Rue du 11 Novembre

Des bacs à fleurs on été placés au niveau des chicanes destinées à ralentir les véhicules. Un petit espace fleuri est en cours de réalisation à l'endroit où était placée la cabane de chantier pendant les travaux.



Urbanisme

Le lavoir de la rue du 11 Novembre va être restauré courant 2015, nouvelle charpente et couverture, puis une signalétique va être mise en place.



Un projet est à l'étude pour la rénovation de la voie Thame, avec la transformation des espaces pelouse en culture.

Une étude sur le stationnement et la circulation en ville à été confiée au services du PNR (Parc Naturel Régional) Périgord-Limousin, avec pour objectif de participer à la dynamisation du centre ville.

Un projet est à l'étude pour la rénovation et remise en route quand c'est possible des fontaines de la ville.



Fontaine du Canton

Bâtiments

Un diagnostic est en cours de réalisation avec le concours de l'agence technique départementale (ATD24) pour l'accessibilité aux bâtiments communaux et les économies d'énergie.



Ici l'ancien tribunal est comme la plupart des bâtiments communaux un gouffre à énergie.

De nombreux travaux ont été réalisés aux écoles en collaboration avec la commission action sociale, vous pouvez en voir le détail dans l'article précédent.

Logement

Suite à la démolition de la barre HLM du champ de foire 10 logements individuels vont être construits sur l'espace laissé libre par Horizon Habitat. La commune s'est engagée de son coté à réaménager dans sa totalité la place qui se trouve devant les HLM restants.



La place devant les HLM

Un projet est à l'étude pour faire de cette place un espace de rencontre convivial et une aire de jeux pour les enfants.

Dans le même temps nous sommes en contact avec le SMCTOM pour étudier les différentes possibilités pour enterrer les containers de poubelles. Cela permettrait de ne plus voir traîner de papiers et cartons à proximité.

Sécurité routière

Les riverains des routes qui mènent aux zones fréquentées par de nombreux employés (Hermès cuir, Volagrain, Laboratoire du Bain, Cuisines de l'Hôpital...) demandent s'il ne serait pas possible de déplacer le panneau d'entrée de ville afin de limiter la vitesse des véhicules aux heures d'embauche et débauche du personnel.

Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion de la commission cadre de vie. En attendant il est rappelé que le dépassement de la limitation de vitesse entraîne des sanctions importantes :

Si la limitation est égale ou inférieure à 50 km/h

*Dans le cas d'un excès de vitesse inférieur à 20 km/heure (exemple : 65 km/h au lieu de 50 km/h autorisés)
La sanction est de 90 € si vous payez dans les 15 jours (sinon 135 € dans les 45 jours).
Et perte de 1 point sur le permis de conduire.*

*Dans le cas d'un excès de vitesse inférieur entre 20 et 30 km/heure (exemple : 75 km/h au lieu de 50 km/h autorisés)
La sanction est de 90 € si vous payez dans les 15 jours (sinon 135 € dans les 45 jours).
Et perte de 2 points sur le permis de conduire.*

*Dans le cas d'un excès de vitesse inférieur entre 30 et 40 km/heure (exemple : 85 km/h au lieu de 50 km/h autorisés)
La sanction est de 90 € si vous payez dans les 15 jours (sinon 135 € dans les 45 jours).*

*Et perte de 3 points sur le permis de conduire.
De plus, une suspension du permis peut être appliquée jusqu'à 3 ans.*

*Dans le cas d'un excès de vitesse inférieur entre 40 et 50 km/heure (exemple : 95 km/h au lieu de 50 km/h autorisés)
La sanction est de 90 € si vous payez dans les 15 jours (sinon 135 € dans les 45 jours).*

*Et perte de 4 points sur le permis de conduire.
La rétention du permis est appliquée (72h maximum le temps d'attendre la décision finale)
De plus, une suspension du permis peut être appliquée jusqu'à 3 ans.*

*Dans le cas d'un excès de vitesse supérieur à 50 km/heure (exemple : 105 km/h au lieu de 50 km/h autorisés)
La sanction est de 90 € si vous payez dans les 15 jours (sinon 135 € dans les 45 jours).*

*Et perte de 4 points sur le permis de conduire.
La rétention du permis est appliquée (72h maximum le temps d'attendre la décision finale)
De plus, une suspension du permis peut être appliquée jusqu'à 3 ans.*

*La sanction est de 1500 euros d'amende ...
Perte de 6 points sur le permis.
La rétention (différente de la suspension ..) est systématique et la suspension de permis va jusqu'à 3 ans. Obligation d'effectuer un stage et confiscation automatique du véhicule si il vous appartient.*

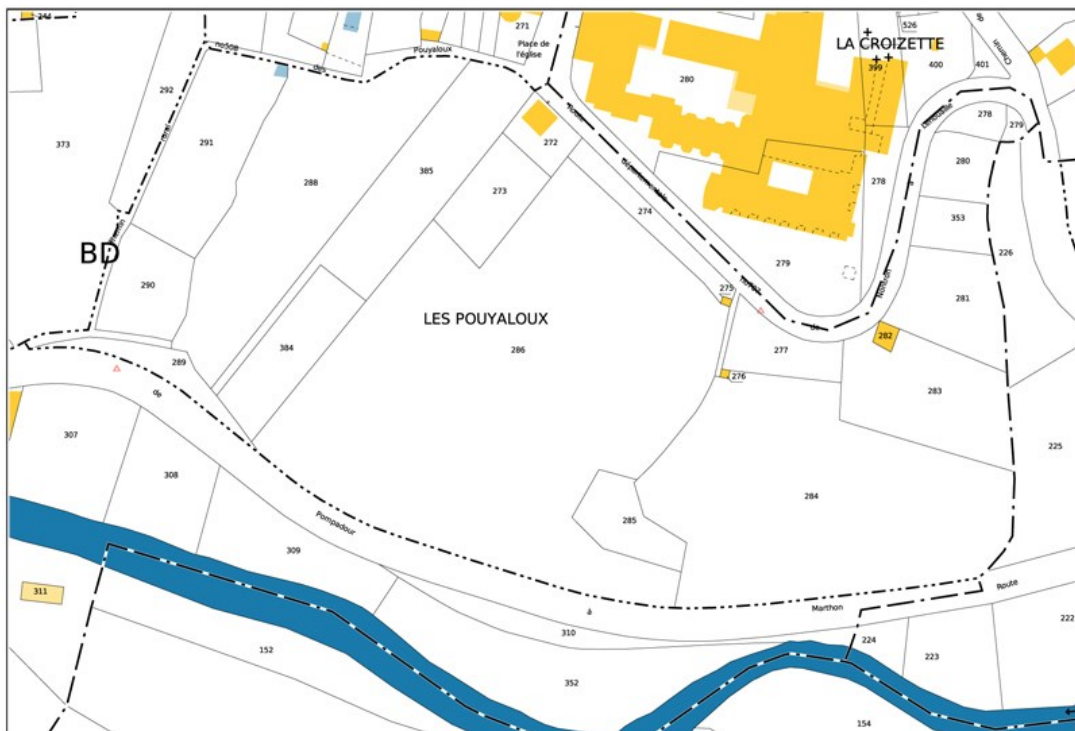
Enfin dans tous les cas cités, une amende de 74.80 € à 750 € peut être prononcée par un juge. (Principalement en cas de récidive ou circonstances aggravantes).

L'amende forfaitaire peut être majorée si vous faites une requête d'exonération (contestation) et que celle ci est rejetée. L'amende peut donc monter à 180 € au lieu de 45 € (cas 1) et 375 € au lieu de 90 € (tous les autres cas).

Le fil rouge

Le nettoyage et la mise en valeur du secteur des Pouyaloux sera le fil rouge de notre action. Une recherche des propriétaires riverains est en cours afin de leur demander de procéder au nettoyage de leur parcelle ou de la céder à la commune.

Face à l'hôpital ce secteur pourrait devenir un espace où se retrouver en famille. En même temps il serait le prolongement du jardin des arts.



Situation financière de la commune de Nontron

Il est nécessaire de rappeler brièvement la situation de la commune à la fin du mandat précédent.

Pour mieux comprendre l'ensemble des démarches de l'actuelle municipalité.

C'est d'abord une pression fiscale très lourde : les recettes fiscales de la commune de Nontron s'élevaient en 2013 à la somme de 476 € par habitant contre 401 € pour la moyenne des communes de même niveau, alors que son potentiel fiscal est nettement plus faible (639 € par habitant contre 775 €).

Cela signifie une surimposition des ménages, aggravée en outre par la fiscalité de la communauté de communes.

C'est ensuite un taux d'endettement très important : la dette de la commune de Nontron s'élevait à la fin de l'année 2013 à la somme totale de 7 343 000 €, c'est-à-dire à une somme de 2 088 € par habitant, la dette moyenne des communes de même niveau n'étant que de 814 €.

Cet endettement démesuré n'a pourtant strictement aucun lien avec la création des emplois locaux.

C'est encore une différence grave entre la commune de Nontron et les autres communes du bassin de vie nontronnais, provoquée par ce mode irresponsable de gestion de la commune (augmentation continue de la dette et de la pression fiscale) :

- **un taux de taxe d'habitation de 15,21 % à Nontron** pour un taux moyen de 11,04 % sur les autres communes,

- **un taux de foncier bâti de 32,41 %** pour un taux moyen de 14,09 % sur les autres communes,

- **un taux de foncier non bâti de 117,44 %** pour un taux moyen de 71,62 % sur les autres communes,

- **un montant d'endettement de 2 088 €** par habitant pour un montant moyen de 417 € sur les autres communes.

Cette situation de grande faiblesse, alors même que les immeubles et la voirie de la commune sont en très mauvais état, risque d'empirer :

-A cause de la dégradation des valeurs patrimoniales à Nontron.

-A cause du déclin démographique continu de la commune qui subira de ce fait une perte de recettes fiscales.

-A cause de la situation nationale de crise économique qui va entraîner une baisse des recettes apportées par

les entreprises : baisse prévue de 4,5% en 2014 de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Il faut ajouter à cela la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales : la baisse d'1,5 milliard d'euros en 2014 a provoqué une baisse de 54 361 € de la dotation forfaitaire de la commune de Nontron.

Cette baisse n'était pourtant qu'une étape : les collectivités verront ainsi leurs dotations réduites de 3,67 milliards d'euros chaque année en 2015, 2016 et 2017.

La commune de Nontron devrait donc subir chaque année une perte de dotation d'environ 130 000 €.

Les communes et leurs groupements devront choisir entre les services rendus à la population et une diminution massive de leurs investissements.

Ce sont les lieux et les populations les plus fragiles qui seront les premières victimes de cette austérité et les communes qui se trouvent dans la situation de Nontron auront les pires difficultés à l'affronter.

L'équipe précédente a laissé la trésorerie de la commune dans une situation très précaire.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a versé de façon anticipée, en 2012 (200 000 €) puis en 2013 (542 600 €), deux subventions pour la construction du centre de secours mais ces subventions, au lieu d'être protégées, ont été largement entamées.

Cette consommation prématurée a entraîné en 2012 et 2013 l'ouverture (qui aurait dû être inutile) de deux prêts-relais de 210 000 € chacun pour assurer le paiement de la TVA sur des travaux qui viennent à peine de commencer : il a fallu rembourser l'un de ces prêts le 15 octobre 2014.

Le SDIS a accordé en outre un rabais de 100 000 € en 2013 puis en 2014 sur la participation de la commune à son fonctionnement : cette dépense devra être assumée à nouveau en 2015.

Qui est responsable par ailleurs de la nécessité de reconstruire au bout de trente ans seulement une caserne n'ayant jamais été entretenue ?

Qui est responsable de ce gaspillage d'argent public et de cette fuite en avant ? Dans son rapport du 2 juillet 2014 la chambre régionale des comptes d'Aquitaine a constaté ainsi la couverture par des emprunts d'une partie des besoins en fonds de roulement.

La nouvelle municipalité se trouve donc dans l'obligation d'assumer aujourd'hui les travaux engagés (consolidation du Rino, réfection des rues Debidour et de Périgueux avec en prime le réseau d'assainissement à refaire, etc.) en n'ayant plus une partie des ressources affectées à ces opérations.

Il sera ainsi très difficile de remédier aux difficultés de la commune.

Réalisation de mesures d'économies

Cette situation exige donc la réalisation de toutes - absolument toutes - les mesures d'économies possibles afin de retrouver progressivement la capacité d'investir au service des habitants de Nontron et de l'économie locale.

1 La baisse des indemnités des élus

Le changement de strate démographique (la commune de Nontron ayant aujourd'hui moins de 3500 habitants) entraîne des économies obligatoires qui s'élèvent à la somme de 31 064 € par an.

Ces économies étant très insuffisantes la nouvelle municipalité, dès son installation, a décidé de supprimer toutes les majorations que s'était accordées la précédente équipe : 50% au titre des stations touristiques, 20 % au titre de commune chef-lieu d'arrondissement. Ce choix permet de faire réaliser à la commune une économie supplémentaire de 52 316 € par an.

La baisse des indemnités constitue donc une économie totale de 83 380 € par an.

Si la précédente municipalité s'était contentée de ce régime indemnitaire, au lieu d'accentuer les difficultés financières de la commune en s'accordant des indemnités démesurées, elle aurait pu générer sur la durée du mandat des économies de près de 500 000 €.

Elle aurait pu ainsi soit assainir les finances communales, soit engager des actions utiles à la commune à hauteur d'1,5 million d'euros, sans emprunt supplémentaire compte tenu des aides possibles : aménagement durable des écoles, réfection du réseau des eaux usées ou pluviales, travaux urgents de voirie par exemple.

2 Les aménagements d'emprunts

Le montant total des annuités d'emprunt que la commune doit verser aux banques s'élevait en début d'année à la somme de 658 548 €.

Mais il aurait fallu y ajouter le prêt-relais de 210 000 € à rembourser à la Caisse d'Epargne en octobre 2014 et un prêt supplémentaire inscrit au budget primitif de la commune.

Il était donc nécessaire de procéder à un aménagement des emprunts pour atténuer la charge financière annuelle de la commune.

Cette négociation, achevée aujourd'hui, a permis d'abaisser à la somme de 603 171€ le montant de l'annuité de la dette.

Cette somme intègre pourtant le nouvel emprunt de 500 000 € en cours de réalisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, le réaménagement du prêt-relais de 210 000 € du Crédit agricole à rembourser en 2015 et transformé en prêt à long terme.

Elle intègre enfin le remboursement du prêt-relais de 210 000 € de la Caisse d'Epargne.

3 La mise à jour des contrats d'assurance

L'examen des contrats d'assurance souscrits par la commune pour ses biens immobiliers a permis, grâce à la vérification des surfaces assurées et au transfert à la communauté de communes des contrats lui incombant, de réaliser une économie annuelle de 12 192 €.

Le même examen est en cours concernant le parc automobile.

4 Les autres démarches d'économie

De nombreuses autres démarches sont lancées :

- mise à jour de l'ensemble des dépenses de fonctionnement (factures d'eau, d'électricité, de carburant),
- réalisation d'un diagnostic thermique des bâtiments communaux afin de préparer un programme des travaux d'isolation,
- résiliation d'abonnements divers,
- rationalisation des contrats d'organismes agréés pour les établissements recevant du public de la commune.

5 Les démarches en préparation

D'autres démarches vont être entreprises : rationalisation du parc automobile, organisation d'un programme annuel de commandes groupées pour les écoles, rationalisation de la gestion des stocks pour les services techniques.

Un important effort de réduction des charges de personnel pourra être mis en oeuvre à partir de l'année prochaine, en fonction des départs à la retraite d'une part, dans le cadre d'une meilleure organisation des services d'autre part.

Toutes ces démarches sont destinées à protéger les ressources des ménages de Nontron.

Aucune action nouvelle ne sera menée sans en avoir mesuré au préalable, avec rigueur, les conséquences financières.

Nous avons annoncé notre volonté de rétablir le lien entre la population et la vie communale, voici donc les premiers éléments que nous souhaitons porter à votre connaissance:

Nous avons commencé par installer un "cahier de doléances" à l'accueil de la mairie dans lequel chaque citoyen est invité à s'exprimer.

Le site de la mairie en cours de rénovation offrira très bientôt un autre support de contact permanent.

Nous avons installé un panneau d'affichage électronique, moyen moderne de diffusion d'informations mis à disposition des acteurs de la commune.

Nous avons établi un partenariat avec les associations nontronnaises pour élaborer une charte de la vie associative.

Nous finalisons la mise en place de référents de "quartiers et hameaux" qui seront, dès 2015, les liens

privilegiés entre la réalité des quartiers, des hameaux et les élus. Si la démarche vous intéresse, prenez contact avec l'accueil de la mairie.

Ce bulletin municipal complète les moyens que nous nous donnons pour que chaque nontronnaise et chaque nontronnais soit parfaitement au courant de toutes les décisions, les mesures, les projets en cours sur le territoire.

Enfin, nous poursuivrons les échanges directs lors de réunions publiques régulières comme celle du 27 Septembre dernier.

Chacun a ainsi l'opportunité de prendre part à la vie de sa commune, et ne plus en rester un spectateur passif. Les démarches engagées n'ont qu'un seul but :

Construire ensemble une véritable citoyenneté active.

RESSOURCES HUMAINES

La priorité de **la commission Ressources humaines**, outre sa mission d'assurer la gestion de l'ensemble du personnel communal, a été d'**améliorer et d'optimiser l'organisation des services administratifs et techniques**, en raison du flou laissé par la non gestion antérieure du personnel et la non anticipation des mouvements et départs.

Un premier **état des lieux** a été fait, avec étude de l'organisation hiérarchique et des responsabilités, du fonctionnement des services, de l'organisation des tâches et du temps de travail, de la définition des fonctions de chaque agent et de la révision de chaque fiche de poste. Des entretiens individuels sont proposés à chaque agent.

Un constat marquant peut se dégager des premiers entretiens: un mal être profond et ancien des agents avec pour conséquence, entre autres, un taux d'absentéisme élevé.

Ce taux d'absentéisme préoccupant au sein des effectifs municipaux nontronnais nous amène à nous saisir de **l'amélioration des conditions de travail** avec la sécurisation du cadre de travail de tous les agents dans le res-

pect de la dignité humaine, (comme pouvoir prendre une douche dans un local hygiénique après une journée de travail).

Il faut aussi savoir investir dans de «l'humain» et de la «matière grise» pour obtenir les économies dont la ville de Nontron a besoin.

Des agents compétents, motivés, conscients des objectifs collectifs, seront **les meilleurs ambassadeurs** de Nontron auprès des administrés et des visiteurs, touristes comme socioprofessionnels.

La ville de Nontron a l'ambition de jouer un rôle leader dans le plan de **mutualisation des services** au sein de la communauté de communes, au service de la population et du territoire, dans le respect de l'équilibre entre les besoins et les ressources du pays nontronnais, d'où l'intérêt d'investir pour l'avenir.

Le développement durable est un concept qu'on peut résumer d'une simple phrase : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Notre commission est en charge des marchés, du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture, du tourisme, des espaces verts, de la transition énergétique.

Nos actions accomplies

Les marchés des producteurs de pays

Cet été, nous avons organisé les marchés de producteurs aux allées de Bussac. Lors de la réunion de bilan, les producteurs et les associations chargées des animations nous ont fait part de leur satisfaction et souhaitent renouveler l'opération l'année prochaine. La mise en place d'un stand de tri sélectif des déchets et de gobelets réutilisables sur ces marchés ayant rencontré un bel enthousiasme, nous envisageons donc l'achat de gobelets réutilisables à l'effigie de « Nontron ». Ils seront à disposition de toutes personnes souhaitant organiser une manifestation. Le but est bien sûr de limiter les déchets plastiques à usage unique.



Le marché des producteurs

Marchés du samedi matin

Pour les fêtes de Noël, nous allons organiser deux marchés au gras et truffes. Ils auront lieu les **20 et 27 décembre 2014** en complément du marché traditionnel du samedi matin que nous allons essayer d'étoffer.

Marché de Noël

En collaboration avec les commerçants, nous travaillons à l'organisation d'un grand marché de Noël le **23 décembre 2014 de 10h à 18h** durant lequel des animations seront proposées aux enfants.



Le marché du samedi matin

Nos actions à court terme

Le transport durable : Dès l'ouverture du nouveau site internet de la mairie, vous trouverez des liens pour des sites de covoiturage et nous mettrons à votre disposition une aire réservée à cet usage. Dans un délai un peu plus long, un onglet sera dédié à ceux qui souhaitent faire profiter à d'autres personnes de leurs projets de sorties (spectacles, événements sportifs ...). Cette démarche aurait l'avantage d'annoncer des manifestations qui auraient pu échapper à d'autres nontronnais et ainsi tisser un lien social.



Nontron ville fleurie : Nous souhaitons inscrire Nontron au label ville fleurie afin de valoriser la ville et ses espaces verts. cette démarche implique les élus, les agents techniques et la population. Nous vous invitons donc à nous contacter si cette action vous intéresse.

Nos actions à moyen terme

Les cantines bio : Une réflexion globale est en cours sur la question scolaire. Dans la cadre de notre commission, nous réfléchissons plus particulièrement à la mise en place d'une restauration basée sur les circuits courts (achat direct aux producteurs ou à un seul intermédiaire) dans un premier temps puis progressivement introduire des produits bio. Nous associerons à cette démarche tous les personnels concernés et les parents d'élèves. De nombreuses communes ont déjà réussi ce pari. Pourquoi pas nous ?

La transition énergétique :

Lorsque l'on parle de développement durable et de transition énergétique, il y a convergence. L'objectif de la transition énergétique est de permettre le développement durable/soutenable.

La transition énergétique constitue l'une des compo-

santes de la transition écologique. Elle traduit le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles à une société plus sobre en énergie et faiblement carbonée. Un tel changement de modèle énergétique suppose de travailler à la fois sur les économies d'énergie et sur l'évolution du mix énergétique, avec une part accrue des énergies renouvelables.

La transition énergétique représente une formidable chance de changer dès maintenant la vie des Français. La loi facilite également l'implication directe des collectivités territoriales et des citoyens dans la production locale d'énergies renouvelables, ce qui pourrait représenter une source de revenus pour notre commune (production d'électricité, biogaz, etc). Nous sommes ouverts à toutes les idées concernant ce sujet et ferons en sorte d'accompagner des projets liés à la transition énergétique dans le cadre de la loi.



UFC Que Choisir en DORDOGNE

L'association de référence de défense du consommateur

Quel que soit le problème de consommation que vous rencontrez, vous pouvez solliciter notre association pour obtenir une information sûre et fiable. Elle dispose pour cela d'une source documentaire qui est le fruit d'une veille continue de l'analyse des textes de loi et d'une connaissance approfondie

du code de la consommation.

Venez rencontrer notre association à Nontron le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 14h30 à 17h ou tous les jours à Périgueux à notre permanence 1 square Jean Jaurès

Nous vous accueillons également au téléphone au **05 53 09 68 24**

Vous pouvez aussi vous informer grâce à notre site www.ufcquechoisir-dordogne.org



À NOTER : Pour pouvoir voter aux élections départementales de mars 2015 et aux élections régionales (prévues en décembre 2015), les citoyens français doivent être inscrits sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2014 (même si, dans certains cas particuliers, l'inscription reste possible lors de l'année de l'élection).

À noter : dans le cadre des mesures de simplifications annoncées jeudi 30 octobre 2014, le Président de la République a indiqué vouloir permettre l'inscription sur les listes électorales « jusqu'à un mois avant un scrutin ».

"Vous aimez la météo?, **devenez observateur bénévole pour Météo-France.**

En effet, Météo-France recherche sur la commune de Nontron, une personne intéressée pour tenir un poste climatologique mesurant la pluviométrie et les températures minimales et maximales quotidiennes. Idéalement, l'emplacement devra se situer à une altitude comprise entre 150 et 300 m. Bien sûr, Météo-France fournit tout le matériel nécessaire (pluviomètre, abri, etc) ainsi que la formation.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez nous contacter au [05 24 38 14 30](tel:0524381430) (HB) ou par mail à agen@meteo.fr."

Conformément à notre volonté d'animer une démarche pleinement démocratique, nous avons souhaité laisser la parole à l'opposition, bien que ce ne soit pas une obligation légale (population inférieure à 3500 habitants).

Nontronnaises, Nontronnais,

Avec mes trois colistiers - Béatrice Lagarde, Jean-Michel Gourdeau et Nadine Herman-, je saisis l'occasion offerte par la loi qui permet à la minorité municipale de s'exprimer dans le bulletin municipal, pour remercier les électeurs nous ayant apporté leurs suffrages et démontrer aujourd'hui le rôle, à la fois vigilant et constructif, que nous jouons pour la défense de l'ensemble des Nontronnais.

Un bilan est prématuré, mais déjà des décisions, des revirements, des facilités inquiètent légitimement et méritent d'être portés à votre connaissance.

Avant les élections, le futur Maire promettait de ne pas cumuler « les mandats et les rémunérations ». Qu'en est-il aujourd'hui ? Il est Conseiller général, Maire, Vice-président de la Communauté de communes du Périgord Vert Nontronnais et Vice-Président du Parc Naturel régional Périgord-Limousin.... Etrange respect d'une sage promesse démocratique !

Sacrifiant à une tradition d'irresponsabilité qui s'épuise rapidement, le nouveau Maire passe l'essentiel de son temps à dénoncer la gestion de son prédécesseur accusé de tous les maux. Comme si cela tenait lieu de plan d'action et de vision d'avenir pour Nontron. Comme si cela suffisait à justifier l'abandon de promesses (qu'en est-il

par exemple du projet de Service mobile d'urgence et de réanimation ?). Comme si la Chambre régionale des comptes ne venait pas de contrôler la gestion antérieure et de conclure à une amélioration de la situation à prolonger....

Des économies substantielles sont annoncées. Elles sont bien mal engagées :

la baisse des indemnités des élus, moindre que celle annoncée, était inévitable puisque la population de Nontron vient de passer en-dessous de 3500 habitants.

Une décision conduit à renégocier l'ensemble des emprunts de la ville de Nontron afin d'étaler leur remboursement, et donc.... à endetter plus longtemps les Nontronnais. Avec un surcoût d'environ 700 000€.

Les dépenses de personnel augmentent avec le surclassement d'un poste existant et le recrutement de luxe d'un ingénieur. C'est la 1^{ère} fois qu'un agent de ce niveau est embauché à la ville de Nontron pour accomplir des activités jusqu'ici bien exercées sans ce titre !

Nous continuerons à être attentifs à l'évolution de la gestion de la commune et à préserver les intérêts des Nontronnais.

Alain POINET

Chères Citoyennes, chers Citoyens de Nontron,

Le but de la **Liste Citoyenne pour Nontron** était de démontrer qu'il était possible d'avoir une approche différente de la politique politicienne des partis ; et nous nous sommes tenus volontairement à l'écart des règlements de comptes.

Notre campagne a permis de partager une réelle proximité avec les habitants de Nontron, vous avez été nombreux à nous féliciter, à nous soutenir et nous vous en remercions.

La Liste Citoyenne se transforme en **espace citoyen** où les maîtres mots sont l'échange, l'expression, le partage, mais aussi, la création et l'action.

En cela nous restons fidèles à cette formule du journal Sud-Ouest d'être :

« **la boîte à idées de la campagne électorale** » !

Personnellement, en tant que seul élu de notre liste, je suis présent aux conseils municipaux, participe aux commissions « citoyenneté active et sociale » et suis représentant de la commune aux conseils d'administration du collège et lycée A. Dussollier.

N'étant ni de la majorité, ni de l'opposition, il me faut **créer un espace de communication avec nos citoyens** ; c'est un chal-

lenge intéressant et constructif.

Aujourd'hui, Nontron doit continuer nombre de projets déjà engagés (casernes des pompiers, etc..).

Par ailleurs, nous ne pouvons nier que l'endettement est particulièrement important.

Les économies préconisées, notamment sur le fonctionnement, impliquent à terme moins de personnel !

Il est fort dommage qu'à l'instar des gouvernements, ce soient toujours les employés qui fassent les frais de mauvaises gestions, détruisant ainsi un peu plus de service public, et par conséquent, de source de revenus pour les autres acteurs de la vie de la cité.

Notre groupe citoyen reste vigilant dans l'intérêt de notre cité de Nontron et de ses citoyens.

Nous vous invitons simplement à nous rejoindre pour une vraie action citoyenne.

Thierry DUTHEIL

(élu de la Liste Citoyenne pour Nontron)

Le Conseil Municipal



L'ensemble du Conseil Municipal de gauche à droite et de haut en bas :

*Jean-Michel GOURDEAU, Alain POINET, Thomas BLANCHON, Erwan CARABIN, Annie HUGUET,
Sylvie HOUMEAU, Christelle DUMONT, Thierry DUTHEIL, Nadine HERMANN, Filipe CARDOSO,
Sylvie VANDENBOSCH, Béatrice LAGARDE, Agnès DENNERY, Christiane DELAGE, Christelle DELAGE,
Pascal LABROUSSE, Jean LALANNE, Nathalie FAYOLLE, Rémy JARRETON, Gérard LASTÈRE,
Pascal BOURDEAU, Jacques LAGORCE, Myriam DESPOUYS*

AGENDA

Toutes les nouvelles manifestations seront en ligne sur le panneau numérique et sur le site internet.

4 DÉCEMBRE 2014 À 20 H 45

CONFÉRENCE DU GRHIN À L'AUDITORIUM : LES BONNES FONTAINES PAR CHRISTIAN MAGNE.

5, 6 ET 7 DÉCEMBRE 2014

TÉLÉTHON DIVERS LIEUX.

11 DÉCEMBRE 2014 À 14H30

SALLE DES FÊTES ST MARTIAL DE VALETTE :

CLIC NORD DORDOGNE CONFÉRENCE " TUTELLES : PRIVATION OU PROTECTION ? "

20 DÉCEMBRE 2014

SALLE DES FÊTES NONTRON : LOTO DES SOUFFLETS

12 JANVIER 2015 À 18 H 30

SALLE DES FÊTES NONTRON : VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

31 JANVIER 2015

SALLE DES FÊTES NONTRON : CONCERT DE L'HARMONIE DE THIVIERS

JEUDI 5 FÉVRIER 2015 À 20 H 45

CONFÉRENCE DU GRHIN À L'AUDITORIUM : DESTINS DE FEMMES. PAR FRANCIS GÉRARD.

7 FÉVRIER 2015

SALLE DES FÊTES NONTRON : CONCERT DU CONSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL

15 FÉVRIER 2015

SALLE DES FÊTES NONTRON : REPAS COCHON DE LA MALATIO

20 FÉVRIER 2015

SALLE DES FÊTES NONTRON : DON DU SANG

21 FÉVRIER 2015

SALLE DES FÊTES NONTRON : LOTO DE LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

28 FÉVRIER ET 1ER MARS 2015

SALLE DES FÊTES : TRAIL DES GRANDS COUTELIERS

JEUDI 5 MARS 2015

CONFÉRENCE DU GRHIN À L'AUDITORIUM :

UN PROPOS SUR LA RÉSISTANCE À NONTRON PAR HERVÉ LAPOUGE.

6, 7 ET 8 MARS 2015

SALLE DES FÊTES NONTRON : FESTIVAL "LA CHEVÈCHE"

Bulletin Municipal de la Ville de Nontron Imprimé en 1600 exemplaires - Décembre 2014
Directeur de la publication : Pascal Bourdeau - Conception, réalisation : Mairie de Nontron
Crédit photos Nord Dordogne et Mairie de Nontron.